

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 12 décembre 2024

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

D24.076

L'an deux mille vingt-quatre,
le douze décembre,
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir à CABIROU Christian), SALENDRES Jean-Sébastien, FERNANDEZ Florence (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à JACQUES Jérôme), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D24.076: DETERMINATION DES ENVELOPPES 2025 AFFECTEES A LA VOIRIE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Vice-président rappelle que les travaux relatifs à la voirie intercommunale font l'objet chaque année d'enveloppes dédiées d'une part en section de fonctionnement et d'autre part en investissement.

La commission voirie réunie le 31 octobre 2024 a proposé malgré le contexte budgétaire incertain de maintenir le montant des enveloppes identique à 2024.

Monsieur le Vice-président rappelle qu'il a été décidé par délibération du conseil communautaire n°D23.108 du 7 décembre 2023 de répartir ces montants au prorata du kilomètre de voirie.

Il rappelle également que ces travaux seront réalisés dans le cadre du respect des accords-cadres en vigueur.

L'enveloppe pour le fonctionnement proposée est de 259 590 € TTC. Elle sera inscrite en section fonctionnement au compte 615231. La répartition est la suivante :

Communes	Longueur de voirie communautaire en ML	Dotations FONCTIONNEMENT en Euro TTC EN 2025
Banassac-Canilhac	38690	
La Canourgue	85030	
Les Hermaux	15998	
Laval du Tam	16120	
Saint Germain du Teil	27477	
Saint Pierre de Nogaret	18234	
Saint Saturnin	12735	
Les Salces	5995	
La Tieule	15425	
Trélans	11795	
Sous Total	247499	164 092 €
Le Massegros Causses Gorges	75658	
Sous Total	75658	50 161 €
Chanac	43173	28 624 €
Cultures	4540	3 010 €
Esclanèdes	9998	6 629 €
Les Salelles	10670	7 074 €
Sous Total	68381	45 337 €
Total Général	391538	259 590 €

L'enveloppe pour l'investissement proposée est de 611 847 €TTC. Le montant de ces travaux sera inscrit à la section investissement du BP2025 dans le cadre d'une opération dédiée Voirie SDEE 2025. La répartition est la suivante :

Communes	Longueur de voirie communautaire en ML	Dotations INVESTISSEMENT en Euro TTC EN 2025
Banassac-Canilhac	38690	
La Canourgue	85030	
Les Hermaux	15998	
Laval du Tam	16120	
Saint Germain du Teil	27477	
Saint Pierre de Nogaret	18234	
Saint Saturnin	12735	
Les Salces	5995	
La Tieule	15425	
Trélans	11795	
Sous Total	247499	95 741 €
Le Massegros Causses Gorges	75658	118 228 €
Sous Total	75658	118 229 €
Chanac	43173	67 465 €
Cultures	4540	7 095 €
Esclanèdes	9998	15 624 €
Les Salelles	10670	16 674 €
Sous Total	68381	106 857 €
Total Général	391538	611 847 €

Par ailleurs, au BP 2024 a été créée une opération n°142 reliquat voirie Chanac. La totalité de ces travaux pour cette dernière opération n'a pas pu être réalisée aussi il sera proposé de reporter l'opération n°142 du montant des crédits non consommés au BP 2025.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE les propositions précitées,

DECIDE d'inscrire un montant de 611 847 €, pour le programme de travaux d'investissement sur voirie 2025, sur le Budget Primitif 2025,

DEMANDE l'inscription de ce programme d'investissement « voirie 2025 » auprès du Conseil Départemental de la Lozère, dans le cadre des contrats territoriaux 2022/2025, au titre de l'année 2025, afin d'obtenir la subvention correspondante,

INDIQUE qu'aucun fonds de concours ne sera demandé aux Communes membres pour cette opération, mais **PRECISE** cependant qu'une participation sera demandée par la CC ALCT en cas de dépassement du budget imparti

à une Commune. Cette participation sera égale au montant H.T. du dépassement des travaux décidés par la Commune par rapport à son enveloppe budgétaire prévisionnelle,

DECIDE d'inscrire un montant de 259 590,00 € T.T.C. en section de fonctionnement pour les travaux d'entretien sur voirie, au compte 615231, sur le Budget Primitif 2025, ces travaux étant répartis de la manière suivante :

Voirie EX CC ALC	164 092 € T.T.C.
Voirie CHANAC	28 624 € T.T.C.
Voirie CULTURES	3 010 € T.T.C.
Voirie ESCLANEDES	6 629 € T.T.C.
Voirie M C G	50 161 € T.T.C.
Voirie LES SALELLES	<u>7 074 € T.T.C.</u>
	259 590 € T.T.C.

PRECISE que ces enveloppes sont réparties au prorata du km de voirie intercommunale.

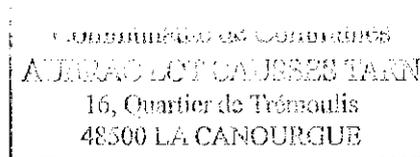
DECIDE de reporter en 2025 toutes les sommes restantes à fin 2024 sur l'opération 142 – Report voirie de Chanac.

INDIQUE que concernant les imprévus il conviendrait d'avoir un fond de réserve en cas de nécessité pour les travaux urgents de sécurité liés à un évènement météorologique. Le montant sera fixé en fonction des possibilités par la commission des finances dans le cadre de l'élaboration du budget principal 2025.

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 13 décembre 2024,
Le Président,



Jean-Claude SALEIL